

## Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 24 juin 2021

### Relevé de décisions

Présents :

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy Dumollard, François Moiroud, Laurence Boiron, Patrick Million Brodaz	Marie Christine Baillet
Communauté de communes Val Guiers	Paul Regallet, Georges Cagnin, Nicolas Verguet, Jean-Claude Paravy	Myriam Ferrari
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Thomas Ilbert, André Bois, Christophe Veuillet, Marie-Lise Marchais, Patrick Roulant	Monika Wdowiak

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Jean-François Hebrard, Claude Lesage, Alain Lardé, Christian Cevoz Mami

Excusés : Virginie Girod

#### 1- Actualités

Sans remarque des membres du Comité, le Président indique que le compte-rendu du Comité syndical du 16 mars est validé.

#### 1- Délibérations

Thèmes – actualités	Délibérations
<p><b>CRTE Contrat de Relance et de Transition Ecologique :</b> Synthèse sur le contrat et suites à donner</p> <p>Guy Dumollard Présente.</p>	<p>Le Président présente et soumet le contrat CRTE et ses annexes au Comité. <b>Le CRTE est validé à l'unanimité des votants.</b></p> <p>Le CRTE sera signé par la Secrétaire générale de la Préfecture et les Présidents des 3 EPCI et du Smaps le 23 juillet. Sa diffusion sera faite à toutes les communes et EPCI du territoire dans la foulée. <i>Ces documents ne sont donc pas joints au compte rendu.</i></p> <p><b>Points clefs pour mémoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construit à l'échelle APS, il englobe les dispositifs de l'Etat</li> <li>- But : connaître les projets et tenter de les financer au mieux, notamment par « grappes » (regroupements thématiques)</li> <li>- Il intègre un projet de territoire, avec 7 axes stratégiques dans lesquels les actions doivent se retrouver</li> <li>- Plan d'actions 2021-22 : un recensement le plus large possible a été effectué, un outil collaboratif est disponible pour poursuivre ces partages. Un dernier COTEC a permis de finaliser la liste des actions dans la 1<sup>ère</sup> version du CRTE</li> <li>- Le CRTE est évolutif sur toute la durée du mandat, chaque année pour réactualisation</li> <li>- Le plan d'action doit faire l'objet d'une analyse et d'une forme de sélection de la part du territoire dont les modalités sont à convenir au COTEC</li> </ul> <p>Rappel des 7 thématiques retenues :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Habitat : pour un habitat durable, diversifié et adapté à tous les âges de la vie</li> <li>2 S'alimenter : vers une agriculture de qualité ancrée sur son territoire</li> <li>3 Travailler, entreprendre : une dynamique économique et d'emplois renforcée par de nouvelles pratiques</li> <li>4 Accueillir : Une destination touristique, le Pays du Lac d'Aiguebelette, fondée sur le slow tourisme et l'écotourisme</li> <li>5 S'épanouir et s'accomplir : pour une offre de services et d'équipements adaptée et dimensionnée aux besoins des habitants</li> <li>6 Vivre avec son environnement et le préserver : engager le territoire dans sa transition écologique</li> <li>7 Se déplacer ... ou pas : pour des mobilités et une transition numérique pour tous</li> </ol>

	<p><b>Gouvernance :</b> Proposée dans le CRTE, elle comprend un COPIL et un COTEC. Rôle : connaissance et structuration des projets, par thème, « grappe »</p> <p><b>Exemples de grappes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation de bâtiments publics</li> <li>- Ecoles</li> <li>- Eclairage public</li> <li>- Problèmes liés à la sur fréquentation touristique</li> <li>- Thème de la santé, de l'organisation des services à la population</li> </ul> <p><b>Critères d'analyse retenus par le COTEC pour sélectionner les projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Retenus dans la 1<sup>ère</sup> version du CRTE</li> <li>⇒ A approfondir</li> <li>⇒ Traités en parallèle, hors CRTE, sans lien avec les axes stratégiques (par exemple travaux de voirie)</li> </ul> <p>Question sur les projets d'assainissement, moins soutenus par l'Agence de l'eau Le plan d'actions sera revu chaque année, dans le cadre de la gouvernance du CRTE, en fonction des besoins du territoire. 3 axes de l'Etat : Transition écologique, Cohésion, Compétitivité</p> <p><b>Délibération : votée à 100 % des votants.</b></p>
<p><b>Politique Habitat</b> Guy Dumollard présente</p>	<p><b>Etude / politique Habitat :</b> Le Président indique qu'il s'agit à présent de démarrer la prochaine étape de « Construction du plan d'action » : <i>Voir schéma en annexe.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des différents volets du plan d'actions, avec chiffrages, financements envisagés, conventions et planification</li> <li>- Correspondant à la tranche conditionnelle du marché avec Villes vivantes.</li> </ul> <p>L'OPAH étant à terme depuis la fin 2020, il s'agit d'aller plus loin, pour à la fois poursuivre l'OPAH et intervenir sur l'ensemble du territoire. Une intégration des volets OPAH des Petites villes de demain devra être faite.</p> <p><b>Délibération : votée à 100 % des votants.</b></p>
<p><b>MODEOS – rappels de la présentation du BS du 25/02</b></p> <p><b>MODEOS : MODélisation DEplacements Ouest Savoyard</b></p>	<p><b>Le Président présente les délibérations sur les 2 dossiers Mobilité suivants :</b></p> <p><b>Modeos :</b> il s'agit d'un outil en lien avec l'enquête déplacements des ménages. Cet outil a été mis en service en 2012. Il est financé conjointement par les partenaires territoriaux ainsi que l'Etat, la Région et le Département qui continueront d'être partenaires. La participation attendue du Smaps sur 2021 est de 3 200 € inscrits au BP 2021. Il est géré par Agate.</p> <p>Cet outil permet d'analyser les effets de projets en termes de mobilité sur l'ensemble du périmètre d'étude en prenant en compte de nombreux critères : emploi, logements, handicap, routier, multimodal, TER, .... Il peut identifier les zones blanches de la mobilité, tester différentes solutions de dessertes, tant en infrastructures qu'avec un plan de mobilité simplifié... Il permet aussi d'étudier les projets pour le développement des mobilités actives, tant à pied qu'à vélo par exemples.</p> <p>Il est précisé que pour disposer de Modeos de façon optimale, l'actualisation de l'enquête déplacements ménages est impérative pour faire fonctionner l'outil de façon correcte et fiable.</p> <p><b>ENQUETE DEPLACEMENTS MENAGES – Partenariat avec Métropole Savoie.</b> Budget Smaps : 24 000 € dont une participation de CC Cœur de Chartreuse (6 000 €). Le Smaps est associé à cette enquête depuis 2007. Cet outil, s'il a jusque-là été peu sollicité, pourrait aujourd'hui être d'une utilité forte pour de nombreux projets compte tenu de la l'évolution significative de la mobilité dans les préoccupations des élus et de la population. Une délibération de principe avait été prise en mars 2020, permettant d'avancer avec les partenaires sur cette enquête.</p>

	<p>Quelques précisions sur cette enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2007, cette enquête avait nécessité 3 mois de terrain, avec les mêmes partenaires qu'à présent, et qu'un rapport très détaillé avait été fourni. Pour assurer une fiabilité des données, il est important de reconduire l'étude sur le même périmètre. La partie savoyarde de Cœur de Chartreuse reste mobilisée sur ce périmètre d'étude également.</li> <li>- Depuis 2007, le rapport à la mobilité a fortement évolué, par exemple en 2007 le vélo était très peu intégré aux réflexions.</li> <li>- Cette enquête est prévue dès fin 2021, menée par le Cerema, pilotée par Métropole Savoie.</li> <li>- Réaliser cette enquête permettra de disposer de l'évolution des données, avec fiabilité, d'intégrer des questionnements des habitants sur la base d'un vrai panel représentatif.</li> </ul> <p>Le Président précise que les membres du Bureau, le 25/02, ont validé ce projet, il s'agit là de prendre la délibération correspondante suite à la validation du plan de financement avec les partenaires. <i>Une convention viendra formaliser ce partenariat.</i></p> <p><b><i>Délibération : votée avec 2 voix contre et 14 pour.</i></b></p>
<p><b>TEPOS</b> <b>Territoire à</b> <b>Energie</b> <b>Positive</b> Synthèse sur le Plan d'actions</p> <p>Marie Lise Marchais Présente.</p> <p>Synthèse sur le Plan « Ecoles » et son appel à projets</p>	<p>La Vice-présidente rappelle les grandes lignes du Plan d'action (<i>Plan d'action TEPOS 2021-2023 + synthèse ci jointe à diffuser largement dans les conseils municipaux</i>)</p> <p><b>Points clefs sur ce plan d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ambition à 2050 : atteindre l'autonomie énergétique</li> <li>• Un plan d'actions concrètes sur 2021-2023, avec 5 grandes thématiques : habitat, mobilité, patrimoine public, énergies renouvelables, mobilisation des acteurs</li> <li>• <b>4 principaux axes de travail :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Mobiliser</b> : sensibilisation, communication, information et formation, évènements</li> <li>○ <b>Accompagner</b> : conseil, orientation, accompagnement de porteurs de projet</li> <li>○ <b>Structurer</b> : mise en place de dispositifs d'aides, réalisation d'études, mutualisation/lancement d'actions regroupées</li> <li>○ <b>Financer</b> : investir et/ou aider financièrement les projets, trouver des financements et partenariats</li> </ul> </li> </ul> <p>Le plan d'actions a été validé par les membres du COPIL le 13/04/2021.</p> <p>ML Marchais précise qu'il s'agit d'une étape importante de près d'un an de travail, avec de nombreuses réunions de concertation, après une phase de diagnostic, des ateliers avec élus et autres publics</p> <p><b>Sujet à valider dans la délibération</b> : la trajectoire de réduction de consommation d'énergie (division par 2) et d'augmentation de la production d' ENR dont l'objectif 2050 est de la multiplier par 5.</p> <p>Elle précise le fort soutien de la Communauté de travail (Région, ADEME et DDT)</p> <p>Le portage est assuré par le Smaps, avec coordination des EPCI et des Communes</p> <p><b>5 thématiques :</b> Production d'ENR, exemplarité, mobilité, Habitat, Mobilisation des acteurs</p> <p><b>10 actions phares :</b> avec un plan d'actions à 3 ans pour démarrer, sur les bâtiments publics, l'Appel à projets Ecoles (réponse été 2021), chauffages obsolètes, coordination avec l'étude Habitat et en lien avec réseau FAIRE (SPPEH) , les sensibilisations avec l'ASDER, le Schéma directeur cyclable</p> <p><b>Rôle du Smaps</b> : coordination, pilotage, travail avec les partenaires, lien avec les Communes, EPCI,... et tous maitres d'ouvrage.</p> <p>G Dumollard indique qu'il y a de nombreux projets en cours, qu'il s'agit d'un chemin à parcourir.</p>

	<p><b>Questions :</b> Allons-nous y arriver ? Les entreprises pourront-elles réaliser tous ces chantiers ? Cela dépendra de toutes les échelles d'interventions (Etats, Etat, Région, Département... Entreprises, notamment professionnels du bâtiment...)</p> <p><b>Optique :</b> groupements de professionnels, groupements de chantiers, favoriser l'implantation d'entreprises</p> <p><b>UE :</b> promeut l'organisation et la structuration de projets pour consommer les enveloppes (inédites !) de l'UE dans le cadre du plan de relance européen.</p> <p><b>Délibération : votée avec 1 abstention et 15 voix pour.</b></p>
<p><b>Budget</b> Paul Regallet présente</p>	<p>Le Vice Président présente la décision modificative (<i>voir détails en annexe</i>) soumise :</p> <p><b>Points clefs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecritures demandées par la Trésorière publique</li> <li>- Eléments suite au décès de Philippe Beluze</li> </ul> <p>Au travers de ce sujet sont évoqués l'inflation des coûts des accidents du travail dans les Collectivités territoriales, le retrait de compagnies d'assurance et la hausse annoncée des tarifs de 28 %.</p> <p><b>Délibération : votée à 100 % des votants.</b></p>
<p><b>Ressources humaines</b> Guy Dumollard présente</p>	<p>Le Président indique qu'il s'agit de permettre la signature des conventions pour les stages suivants et attribuer les indemnités règlementaires associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stagiaire CRTE (mai juin 2021)</li> <li>- stagiaire Chemin du soleil (été 2021)</li> </ul> <p><b>Délibération : votée à 100 % des votants.</b></p>
<p><b>Règlement intérieur</b> Guy Dumollard présente</p>	<p>Le Président présente les <b>Points clefs</b> : (<i>Diffusé à tous les membres du Comité, le règlement n'est pas joint au compte rendu</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A ce jour il n'existait pas de règlement. Il s'agit d'une mise à jour règlementaire</li> <li>- Le projet est issu des règlements intérieurs des CC de l'APS</li> <li>- Il permet de clarifier le fonctionnement et de s'y référer</li> </ul> <p><b>Délibération : votée à 100 % des votants.</b></p>

## 2- Actualités

### ✓ **Présentation synthétique de l'état d'avancement de quelques sujets par Vice-président :**

<b>Président ou VP</b>	<b>Sujets d'actualités</b>
<b>Guy Dumollard</b>	<p><b>SCOT :</b> Le Président informe que le Comité SCOT complété par les membres du Bureau syndical ont prévu plusieurs rencontres pour réaliser l'évaluation (Fondamentaux, trame verte et bleue, Habitat, économie.... ). L'avis du Comité devra être émis au Comité Syndical du 23 septembre.</p> <p>Il rappelle que toutes les communes devraient déjà avoir mis leur PLU en compatibilité avec le SCOT et que ce n'est pas encore le cas, ce qui ne permet pas mesurer de façon complète l'effet du Scot.</p> <p>Il informe qu'un courrier au Préfet a été envoyé pour obtenir une réponse formelle sur les conséquences des différentes réponses possibles sur le résultat de l'évaluation du Scot. La réponse sera diffusée à toutes les Communes.</p>
<b>Marie Lise Marchais</b>	<p><b>Mobilité :</b> La Vice-présidente rappelle que le <i>Schéma Directeur Cyclable</i> (SDC) est en cours de finalisation, avec des ajustements prévus par chaque EPCI. Une gouvernance est à mettre en place pour coordonner cette thématique à l'échelle de l'APS. La réunion de validation en commun (tous les élus référents des 3 ComCom) a été fixée au <b>vendredi 15 octobre</b> à 17h au SMAPS. <i>CR SDC (juin) Ci-joint.</i></p>

<p><b>François Moiroud</b></p>	<p><b>Tourisme :</b>  <b>MITO = Mission Tourisme :</b> montée en compétences et présentation du programme prévu d'ici fin 2021. Elus, membres des OT et socio professionnels sont concernés et invités aux formations-sensibilisation.</p> <p><b>Points clefs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- But : développer la dynamique, la diversité et le maillage touristiques du territoire, avec l'interconnaissance (des acteurs et de l'offre)</li> <li>- Plan de sensibilisation et découverte pour les élus, les OT et les socio professionnels du tourisme</li> <li>- <b>Dates à retenir : SUR INSCRIPTION</b>  <b>jeudi 23/09 8h45 à 12h30</b> Maison du lac =&gt; <b>cible élus forte</b>  1/2 journée sur l'éco système touristique</li> </ul> <p><b>lundi 18/10 à St Paul sur Yenne, 13h45 à 17h30</b> =&gt; pour tous  1/2 journée sur le Slow tourisme</p> <p><b>3 EDUC TOURS - 13h15 à 17h30</b>  19/11, secteur Val Guiers  26/11, secteur Yenne  3/12, secteur Lac d'Aiguebelette</p> <p>Ces formations sont financées par le programme européen Mission Tourisme, piloté par Agate pour cette 1<sup>ère</sup> partie. La seconde sera coordonnée par le Smaps avec les interventions logistiques des OT de l'APS.</p>
<p><b>Georges Cagnin</b></p>	<p><b>Lecture :</b>  G Cagnin indique que le Comité RezoLire du 23/06 a été reporté au 09/07, faute de participants. Il rappelle que la participation des Maires aux rencontres du Comité RezoLire sont indispensables.</p> <p><b>Sujet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennisation sur la culture et lecture, qui concerne 3 postes :  2 lecture (1.6 ETP) et 1 culture ( 1 ETP)</li> <li>- Retour suite à la visite de Mme AM Boyer de la DRAC et I Vidal de Savoie Bib du 08/06 :</li> </ul> <p><b>2 aspects principaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• satisfaction sur la mobilisation des élus des bib ; fruit d'un travail important du RezoLire,</li> <li>• Dubitatives sur les montées en puissance des bib. Elles rappellent que de grandes bibliothèques sont souhaitées par la DRAC</li> </ul> <p>G Cagnin indique qu'il sera nécessaire de clarifier cela avec la DRAC.  Une réunion est prévue le 30/06 entre les 3 Présidents + 3 VP Culture, sans technicien.</p> <p>Lien avec le DASEN (visio), suite à la rencontre avec les 3 Présidents d'EPCI, les 3 VP Culture et le Président du Smaps</p> <p><b>BUT :</b> définir des « Projets territoriaux éducatifs » par territoire éducatif.  Il s'agit de créer un parcours (maternelle au lycée) pour l'éducation (EN + périscolaire, en matière de culture, sport, insertion professionnelle citoyenne économique... )</p> <p>Une feuille de route est prévue pour cette mission : dans la continuité de ce qui a déjà été mis en œuvre par la CCLA avec l'EN.  4 réunions ont déjà eu lieu dans cette perspective.</p> <p><b>Optique :</b>  Exemples : bus de l'industrie, Créer du lien Economie / EN,... Missions : « savoir nager », « savoir rouler » ...</p> <p>Prochaine rencontre en septembre pour faire le point sur les sujets à intégrer dans la convention globale pédagogique / en APS avec le DASEN</p>

	G Cagnin rappelle la nécessité de regrouper les partenaires potentiellement associés à ce projet de convention. Il propose que chaque EPCI fasse remonter ses propositions, projets...
<b>Christophe Veuillet</b>	<p><b>Economie : Le Vice-président rappelle les point clefs : économie / agence économique régionale</b></p> <p>* <b>Bilan de l'action éco agence en 2020</b></p> <p>Fonds d'urgence Tourisme : 27 dossiers 123 000 €  Fonds d'urgence Unie : 10 dossiers, 150 000 € environ  Création : 114 porteurs / contacts, 32 projets accompagnés, 12 aidés,  Initiative : 7 comités en 2020</p> <p><b>Côté Industrie :</b></p> <p>* Une réunion est prévue en septembre avec comme participants : Agence AURA Entreprise (élu du CD73) / Philippe Garzon directeur de l'antenne Savoie / SMAPS / le VP Eco des 3 EPCI pour faire le bilan 2020/1er semestre 2021 et indiquer les perspectives.</p> <p>* Le renouvellement de la convention AURA Entreprise / Smaps pour 2021- 22 – 23 a été effectué, il s'agit par conséquent de renouveler celle entre le SMAPS et les 3 EPCI membres relative au co financement du poste éco de l'agence en Avant Pays Savoyard Chartreuse (15 000 €/an, répartis au pro rata du nombre d'habitants des EPCI)</p> <p><b>Leader : Points clefs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Evaluation</b> : résultat de la consultation : 1 offre à 22 000 €</li> <li>- <b>Proposition : traiter avec une ressource interne pendant l'été 2021</b></li> <li>- <b>Amendement</b> obtenu : 191 250 € (pour 463 000 sollicités)  L'enveloppe régionale européenne a été divisée de plus de moitié. Cela se décline sur chaque GAL Leader. Une réflexion devra être menée sur les projets prioritaires qui faisaient partie de la liste prévisionnelle des actions, on peut aussi réduire les montants alloués par actions.</li> <li>- <b>Nouvelle programmation</b>, la question du périmètre risque d'être posée.  Le prochain Leader devra peut-être présenter un périmètre plus large que l'actuel. Historique : avec la Chartreuse.  Champ des possibles : avec Bugey Sud, Balcons du Dauphiné...</li> </ul> <p><b>Agriculture : CLIF Comité local d'installation foncière</b> porté par la Maison des agriculteurs, avec le dépôt prévu d'un dossier de demande de subvention sur Leader, en parallèle d'une subvention du Département de la Savoie  Le montage est en cours de finalisation  1<sup>ère</sup> année : 17 400 € : état des lieux, lancement du CLIF, animation 1<sup>ère</sup> année  2 années suivantes : 13 250 / an  TOTAL : 43 900 €. Le cumul des subventions pourrait atteindre 80 %.</p>

### 3 Questions diverses

- ✓ Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 16 mars 2021 :  
6 avril - 4 mai - 1<sup>er</sup> juin

#### Délibérations du Bureau du 06/04

- **Ressources humaines** : signature des deux conventions avec la CC Val Guiers relatives aux mises à disposition pour la comptabilité et les ressources humaines
- **TEPOS** : convention 2021 avec l'ASDER (voir actualité)  
L'Asder interviendra sur plusieurs volets cette année dans le cadre du plan d'action TEPOS :
  - Permanences décentralisées sur les 3 EPCI (A la CC Yenne, Pravaz à Pont de Beauvoisin et à la Maison du lac)
  - Accompagnement de projets de ménages et copropriétés

**Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard**

Parc d'activités Val Guiers - 73330 BELMONT TRAMONET - Tel : 04 76 37 21 54 – [info@avant-pays-savoyard.com](mailto:info@avant-pays-savoyard.com)  
[www.avant-pays-savoyard.com](http://www.avant-pays-savoyard.com)

- Important volet de communication et sensibilisation (balades thermographiques, visites de chantiers, conférences et ateliers, « café Mooc », ateliers syndics et artisans, réunions d'information...  
L'enveloppe financière correspondant à la convention pour 2021 est inscrite au budget 2021 et s'élève à 16 800 €.

⇒ **Vote : Le Bureau se positionne favorablement et à l'unanimité sur les 2 délibérations ci-dessus.**

### Délibérations du Bureau du 04/05

- **Conventions avec AGATE : voir tableau de synthèse**
  - mise à disposition d'un chargé de mission un jour par semaine pour suppléer à P Beluze / Tourisme Pascal Perroud spécialiste en tourisme. Montant 1 000 € / mois jusqu'au recrutement, en cours. Financé à 80 % par Leader au titre de l'animation
  - pour le traitement de l'évaluation de Leader avec un bureau d'étude : 3 500 € + BE Financé par Leader
  - pour l'accompagnement et la définition du CRTE  
Mission pour la signature en juin + mission de l'automne : 2 \* 13 500 €  
Subvention ANCT de 20 000 €
  - pour la clôture du marché ALCOTRA sur différentes actions liées  
A mettre en œuvre d'ici fin 2021
  - pour le suivi Tourisme (inscrit BP 2021) – après la mission mentionnée ci-dessus.

### Délibérations du Bureau du 01/06

- **Conventions**
  - sur l'appel à projets Vélo (Avelo 2)
  - sur l'appel à projets Ecoles (ACTEE - Merisier)
- **Demande de subvention à l'ANCT : sur l'accompagnement par Agate au montage du CRTE**  
Pour préparer l'Avenant à l'automne avec les syndicats, les socio pro, la concertation locale...  
+ 13 500 € (inclus dans la subvention ANCT)
- **Conventions de stages**
  - Eva Fleuret sur le CRTE (jusqu'à mi juillet) => indemnité + frais déplacement
  - Samuel Maurel sur les Chemins du Soleil VTT (1 mois cet été) => indemnité + frais déplacement

- ✓ **Planning des prochaines réunions du Comité syndical**  
23 septembre à 18h30  
2 décembre à 18h30

Le Président,  
Guy DUMOLIN

**Avantpays savoyard**  
Syndicat mixte  
Avant-Pays Savoyard  
Parc d'activités Val Guiers  
73330 BELMONT TRAMONET  
Tél. 04 76 37 21 54 - Fax 04 76 37 21 60

## ANNEXES AU COMPTE RENDU

### DECISION MODIFICATIVE DU CS DU 24/06/2021

Le SMAPS doit prendre 4 décisions modificatives budgétaires, pour un montant net de dépenses de 37 552 €

Les DM ne sont pas équilibrées ; cela est rendu possible car le budget du SMAPS a été voté en suréquilibre (excédent de fonctionnement de 62 758,34€ en fonctionnement).

Les deux premières DM sont liées aux dépenses imprévues suite au décès de Philippe Beluze, pour assurer une suppléance sur les missions tourisme (6 000 € d'avril à septembre dans un premier temps) et sur le suivi de l'évaluation Leader (3 500 €) pour septembre 2021

#### FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Compte 6226 - Honoraires		3 500 €		
Compte 6226 - Honoraires		6 000 €		

La 3ème DM concerne le Capital décès à la famille suite au décès de Philippe Beluze

Dépenses : versement d'un capital décès

Recettes : remboursement de l'assurance du personnel (Sofaxis)

#### FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Compte 6478 - Autres charges sociales diverses		42 000 €		
Compte 778 - Autres produits exceptionnelles				14 000 €

La 4ème DM concerne une anomalie à rectifier au BP en dépenses imprévues d'investissements

Les dépenses imprévues au chapitre 020 sont supérieures au pourcentage réglementaire (7,5%).

Il a été imputé une somme de 10 000 € sur ce chapitre alors que le montant maximum est de 9948,75€.

#### INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	52 €			
Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles		52 €		

# Etude Habitat

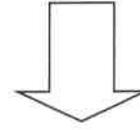
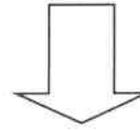
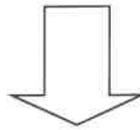
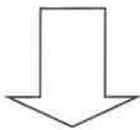
## Etape de la programmation / Plan d'action :

**Pour qui ?**

**Combien ça coûte ?**  
En fonction des objectifs

**Quels outils ?**  
conventions...

**Quel financement de l'ingénierie ?**  
(financement des travaux traité par ailleurs)



**Publics modestes de l'Avant Pays Savoyard**  
= 8 % de la population



Selon l'objectif fixé en nombre de dossiers / an



OPAH  
« classique »

ANAH

**Les cœurs de bourgs**  
Car ils ont des besoins spécifiques

Peuvent être visés les logements collectifs, les copropriétés, la vacance, les façades, les vitrines, les marchands de sommeil, le stationnement...  
Et selon le quantitatif à définir

OPAH renforcée

ANAH + autres

**Pour TOUS, pour une massification de l'action facilitant :**

- l'accueil de nouvelles populations,
- le parcours résidentiel,
- le maintien à domicile des personnes âgées,
- la décohabitation
- la rénovation énergétique
- l'évolution du bâti ancien
- la densification
- ...

Selon les priorités fixées par **LES ELUS**

Bunti  
Bimby

A monter selon les objectifs :  
CD73  
Région  
SPPEH  
CEE  
Plan de relance  
Etc ...



**UNE FOIS CE TRAVAIL REALISE  
PAR LES ELUS, avec le Bureau d'études**

**⇒ Délibération pour passer à la mise en œuvre de cette  
Politique Habitat**



# L'avant Pays Savoyard, Territoire à énergie positive

Juin 2021



## Objectifs de la démarche

Le territoire de l'Avant Pays Savoyard a souhaité s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux afin de **définir sa propre stratégie énergétique et viser à devenir un Territoire à énergie positive.**

Cet objectif s'appuie sur un diagnostic énergétique territorial, qui a permis de mettre en évidence les enjeux et leviers d'action possibles pour l'Avant Pays Savoyard.

Les objectifs du territoire sont :

1. Réduire ses consommations énergétiques dans tous les secteurs
2. Augmenter la production d'énergie à partir de ressources renouvelables et locales.

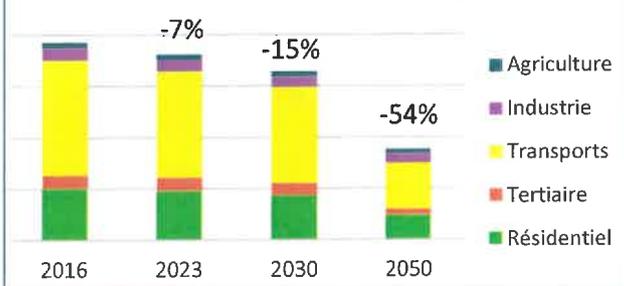
### Objectifs nationaux :

- Réduire de 40% la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030 par rapport à 2012
- Atteindre 33% pour la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique d'ici 2030
- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

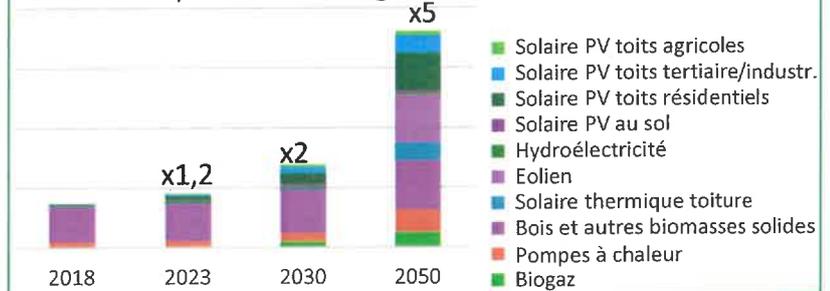
### Objectifs régionaux :

- Réduction de la consommation d'énergie de 15% (global) et de 23% (par habitant) en 2030 par rapport à 2015
- Augmenter la production d'énergie renouvelable de 54% d'ici 2030 par rapport à 2015.

Evolution des consommations d'énergie de l'APS



Evolution des productions d'énergie renouvelable du territoire



## Une stratégie pour l'Avant Pays Savoyard



### Habitat :

- Favoriser la **rénovation** énergétique et écologique des logements particuliers et collectifs
- Développer les **énergies renouvelables** dans les logements (chaleur et électricité)
- Valoriser les **savoir-faire** locaux



### Mobilité :

- **Diminuer les besoins** de déplacement et organiser la mobilité sur le territoire
- Développer le **covoiturage**
- Développer infrastructures et services pour le **vélo** et les mobilités actives



### Production d'énergie

- Renforcer la filière locale **bois-énergie**
- Développer le **solaire photovoltaïque**
- Développer la **méthanisation**



### Exemplarité des acteurs publics :

- Mobiliser les **élus et agents** des collectivités et assurer une mise en œuvre collective et partagée
- Développer la **mobilité décarbonée** dans l'administration publique
- Agir pour des **bâtiments publics** sobres en énergie



### Mobilisation des acteurs :

- Sensibiliser et former les **citoyens** du territoire aux enjeux et aux leviers d'actions
- Créer des **dynamiques** autour de la transition énergétique
- Inciter les **acteurs économiques et agricoles** à agir pour la transition énergétique



### Consommation & Vulnérabilité climatique

- Favoriser une **consommation locale et durable**
- Préserver et préparer le territoire face aux **changements climatiques**

## Comment vous inscrire dans la démarche Territoire à énergie positive ?

L'Avant Pays Savoyard s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan d'action, comprenant des actions d'exemplarité en interne (élus et agents), l'accompagnement des communes et intercommunalités (conseiller en énergie partagé, schéma directeur cyclable...). Plusieurs actions concrètes sont détaillées dans les pages suivantes. Un des objectifs de ce plan d'action est de mobiliser et d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, acteurs économiques, communes...). Dans cette optique, le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) a décliné la stratégie de l'Avant Pays Savoyard à son échelle et s'inscrit dans un rôle de coordination et de structuration à l'échelle de plusieurs communes et intercommunalités.

### La démarche Territoire à énergie positive peut être déclinée à toutes les échelles, dont la vôtre !

De nombreuses actions sont et seront mises en œuvre dans les années à venir : par les communes, par les intercommunalités, par les entreprises, le monde agricole, etc. **Mettez en valeur ces actions !**

Le SMAPS peut valoriser ces initiatives à travers ces différents canaux de communication : lettres d'information, réseaux sociaux, visites, témoignages...

Vous pouvez d'ores et déjà suivre l'actualité de la transition énergétique au niveau locale sur la page facebook :

 [Territoire à Energie Positive – Avant Pays Savoyard](#)

Quelques exemples d'actions Territoire à énergie positive :

- Mise en place de dispositifs d'aides à l'achat ou de mise à disposition de vélos ou vélos à assistance électrique
- Identification / signalement / aménagement d'aires de covoiturage
- Déploiement de stationnements sécurisés et arceaux pour les vélos
- Rénovation, réduction ou/et extinction nocturne de l'éclairage public
- Création de centrales solaires photovoltaïques villageoises
- Organisation de temps de sensibilisation aux enjeux de la transition
- etc. **N'hésitez pas à proposer votre action !**



### Vos référents en Avant Pays Savoyard

Un chargé de mission Energie a rejoint le SMAPS pour renforcer la transition énergétique local. Son rôle est multiple :

**Interlocuteur des élus** pour les conseiller, orienter et informer,

**Coordinateur et animateur** pour organiser la démarche et la structurer à un niveau territorial et accompagner la mise en place des actions,

**Chercheur d'or** pour effectuer une veille sur les nombreuses aides financières et appels à projets ; mettre en œuvre la stratégie de Territoire à énergie positive, et solliciter ces ressources et partenaires.

**Contact : Côme GEROUDET,**

[energiepositive@avant-pays-savoyard.com](mailto:energiepositive@avant-pays-savoyard.com)

**1 élu référent par intercommunalité :**

Marie-Lise Marchais pour la CC du Lac d'Aiguebelette,

Laurence Boiron pour la CC Yenne,

Yves Argoud pour la CC Val Guiers

**+ 1 élu référent dans chaque commune.**

## Concrètement, quelles actions sur l'Avant Pays Savoyard ?

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard a décliné la stratégie et les 17 orientations stratégiques en un plan d'action à 3 ans. Le SMAPS adopte avec ce plan d'action un **rôle de coordination des acteurs** (communes, EPCI, acteurs économiques et agricoles, habitants...) pour **accélérer la transition énergétique sur l'ensemble du territoire de l'Avant Pays Savoyard**.



### Accompagner et promouvoir les projets de rénovation, d'installation d'énergies renouvelables et l'utilisation de biomatériaux

Le SMAPS, en partenariat avec les intercommunalités, la Région et le département de la Savoie, crée un **service public local pour accompagner les particuliers dans la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique**. Ce service, en lien avec le réseau FAIRE ([faire.gouv.fr](http://faire.gouv.fr)), permet aux habitants de l'Avant Pays Savoyard de bénéficier de conseils gratuits, neutres et personnalisés, sur les travaux et installations possibles et les aides.

**A qui s'adresser ?** Ce service de conseil est géré par l'ASDER : 04 56 11 99 00. Des permanences sont organisées dans chaque intercommunalité chaque 4<sup>ème</sup> lundi du mois.

### Développer les itinéraires cyclables et la pratique du vélo

Le SMAPS, en partenariat avec les communes et intercommunalités, est en train d'élaborer un **schéma directeur cyclable**. Celui-ci planifie le développement des itinéraires cyclables sur le territoire, dans l'objectif de massifier l'usage du vélo, en particulier pour les trajets du quotidien. Le SMAPS accompagnera les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre de ce schéma directeur.



### Effectuer un diagnostic énergétique du bâti public et planifier les travaux de rénovation et opérations

Le SMAPS promeut l'accompagnement de la rénovation des bâtiments publics et en finançant des interventions auprès des communes pour les accompagner sur leurs projets et réduire les consommations d'énergies. La mise en place d'un **plan de rénovation du bâti tertiaire public** est prévu. Réalisation de diagnostics énergétiques, identification des travaux à réaliser, montage de groupements de commande... L'objectif est de permettre la rénovation performante du bâti existant. Les conseillers énergie (CEP) du syndicat d'énergie de Savoie (SDS), l'ASDER et le CAUE accompagneront les collectivités dans cette action.

### Accompagner le développement des énergies renouvelables

Afin de développer la production d'électricité et de chaleur renouvelables en Avant Pays Savoyard, le SMAPS va **identifier les gisements et les sites potentiels**, accompagner les élus et le **développement des projets** comme des panneaux photovoltaïques sur toiture agricole ou réseaux de chaleur...



## Développement avec la Région des solutions de mobilité collective sur l'Avant Pays Savoyard

Le SMAPS, en partenariat avec les communes et intercommunalités, va renforcer le dialogue avec la Région, qui organise les trains et cars régionaux sur l'ensemble de l'Auvergne-Rhône-Alpes. En s'associant avec les territoires voisins, l'Avant Pays Savoyard souhaite que soient améliorés les **services de mobilité gérés par la Région** : desserte SNCF et lignes de bus, intermodalité et places des vélos dans les TER et bus, fréquence des lignes et arrêts... Afin de favoriser l'usage des transports en commun au quotidien, sur le territoire et vers les territoires voisins.



## Accompagner le changement des chauffages pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air

Afin d'accompagner le territoire vers des logements plus durables, un des leviers est d'agir sur les modes de chauffages, car le chauffage est le principal poste de consommation d'énergie des logements. Pour mieux connaître les modes de chauffages et faciliter leur remplacement, le SMAPS va élaborer un **plan de remplacement des chauffages obsolètes**. Sont concernés les chauffages au fioul et les chauffages au bois qui sont peu performants (foyers ouverts par exemple). Ce plan va permettre aux communes de mieux connaître les besoins des habitants, de les soutenir et de les orienter vers des solutions adaptées.

## Organiser des rencontres entre entreprises et collectivités

Le SMAPS, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat, souhaite accompagner les entreprises dans la transition énergétique. Pour cela, des rencontres seront organisées, à la fois pour **connaître et faire connaître les initiatives** portées par les entreprises locales, pour créer des **échanges et des retours d'expériences entre acteurs économiques**, et pour partager les **dispositifs d'aides** aux entreprises pour la transition écologique (plan de relance, accompagnements des chambres consulaires...).



## Sensibilisation des scolaires et interventions dans les écoles

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard souhaite proposer aux professeurs des écoles du territoire des interventions dans les écoles autour de l'énergie et du climat. L'éducation et la formation sont en effet des piliers clés pour agir à son échelle, et les écoles sont des vecteurs importants pour embarquer les publics les plus jeunes dans la **découverte des enjeux énergétiques et climatiques**, la compréhension des consommations d'énergie de leur école et dans la **réflexion et la mise en place d'actions**.



**Schéma directeur cyclable**  
**Comité de pilotage – 07/06/2021**  
**Communauté de communes de Yenne**  
**Compte-rendu**



**Liste des participants/excusés.**

AYOT	Ludovic	CCLA - Directeur	X
BARBIER	Marie-Claire	CD73 – Conseillère Générale	X
BAYLE	Loïc	DDT de la Savoie - SEPT	X
BOISSEININ-GRANDJEAN	Tony	CD73 – Direction des collèges	Excusé
BERTHOLLIER	Christian	Commune de Pont-de-Beauvoisin	X
BOIJOUX	Serge	FF Vélo	X
BOIS	André	CCLA, Commune de Dullin	Excusé
BORROT	Olivier	CD73 - Direction des infrastructures	X
CAGNIN	Georges	CCVG – Commune de Champagneux	X
CAILLARD	Mathieu	CD73 - Maison technique des 2 lacs	X
CHALBOS	Stéphanie	CC de Yenne, Commune de Yenne	X
DEVINANT	Armelle	SMAPS - Directrice	X
DREVET	Jean-Pierre	Commune de St-Genix-les-Villages	X
DUMOLLARD	Guy	CC de Yenne, Commune de Traize	X
ETAIX	Jean-Marc	CC de Yenne, Commune de Yenne	X
FAUGE	Alexandre	CCLA, Commune de Nances	Excusé
GEROUDET	C me	SMAPS – Mission TEPOS	X
GUIGUE	Gilbert	CD73 – Conseiller Général	Excusé
JOLY	André	CD73 - Direction tourisme	X
LESAGE	Claude	CCVG - Commune de Domessin	X
MARCHAIS	Marie-Lise	CCLA - Commune de Novalaise	X
MARTIN	François	CCVG - Commune de Domessin	X
MASBOU	Adeline	SMAPS – Mission SCOT	X
MAUREL	Christophe	SMAPS	X
MEYER	Frédéric	CC de Yenne	X
MOIROUD	François	Commune de Yenne	X
PERROUD	Pascal	AGATE	X
REGALLET	Paul	CC Val Guiers, Commune d'Avressieux	X
RODITIS	Maxime	Agence Ecomobilité	X
ROY	Sophie	Parc naturel régional de Chartreuse	X

SANVIDO	Monique	CCVG - Commune de Pont-de-Beauvoisin	<b>X</b>
SOUBEYRAND	François	Agence Ecomobilité	<b>X</b>
VALLA	Eric	DDT de la Savoie	<b>X</b>
VERRON	Frederic	Commune de St-Jean-de-Chevelu	<b>X</b>
WASSERSCHIED	Julien	INDDIGO	<b>X</b>
ZUCCHERO	Pascal	CCLA – Commune de Marcieux	<b>X</b>

**Objet du Comité de pilotage** : Présentation du projet de schéma directeur cyclable par l'Agence Ecomobilité

**Introduction** par Guy DUMOLLARD, Président du SMAPS

Pour **rappel**, le Smaps a engagé la réalisation d'un Schéma directeur cyclable pour le compte des 3 EPCI du territoire **en février 2020**, élaboration confiée à l'Agence Ecomobilité Savoie dont le Smaps est actionnaire. Ce schéma constituera la **feuille de route pour les infrastructures cyclables** à mettre en place sur le territoire à échéance **de 10 à 15ans**. C'est également l'outil préalable à l'accompagnement technique et financier des différents partenaires (Etat, Région, Département, Ademe...) pour tout aménagement en faveur du vélo.

La première **phase de diagnostic** a été réalisée en période de crise sanitaire de mars à août 2020 avec collecte des données (PLU, études, inventaires, relevés terrains...) complétée d'une **enquête en ligne** sur l'état et les freins à la pratique du vélo sur le territoire. **(15 avril au 31 mai 2020)**

Le **diagnostic** a été présenté aux nouveaux élus le **14 septembre 2020** et a aboutie à un schéma d'armature avec les axes à enjeux structurants et secondaires (**cf [Présentation page 7](#)**).

Cette armature est issue des éléments de diagnostic prenant en compte les données de flux de déplacements (domicile travail), de potentiel habitant, des contraintes de relief et de temps d'accès aux pôles générateurs de déplacements (commerces, collèges, écoles, équipements sportifs..) et point d'intermodalités (gares, co-voiturage, ligne car...) sur la base d'isochrones.\*

\* 10min pour le vélo classique, en prenant en compte les limites de dénivelé (vitesse moyenne de 12-13km/h)

\* 10min pour le VAE, sans prise en compte de la dénivellation (vitesse moyenne de 20km/h)

Une **phase d'élaboration** du Schéma a été engagée suite à ce diagnostic avec pour objectif :

- Proposer des tracés plus fins pour chaque axe de l'armature cyclable
- Définir un type d'aménagement/infrastructure pour chacun des tronçons

Un travail de terrain a été réalisé, complété de rencontres de concertation :

Entretien avec les bourgs centres/polarités (visio ou présentiel). La Bridoire, Domessin, Novalaise, Pont-de-Beauvoisin, Yenne, St-Genix.

Réunion de **concertation CCLA** : 13 janvier 2021 (Commission mobilité)

Réunion de **concertation CCYenne** : 1<sup>er</sup> février 2021

Réunion de **concertation CCVal Guiers** : 22 février 2021, Val Guiers Sud 15 mars à Domessin. Val Guiers Nord 22 mars à St-Genix.

L'Agence Ecomobilité Savoie présente les grandes lignes du projet de Schéma directeur (cf. Présentation)

Le schéma proposé aujourd'hui forme un réseau total de **186 km** d'itinéraires dont **88** en partage de voirie. Les linéaires à réaliser représentent **131 km** dont près de la moitié en voirie partagée.

**98 km** des aménagements à réalisés sont liés à de la voirie départementale hors agglomération.

Le montant global de réalisation des infrastructures est aujourd'hui estimé à plus de **19 millions d'euros** (hors frais d'études, d'acquisitions foncières et de fonctionnement annuel à anticiper).

En fin de séance, l'Agence Ecomobilité présente les différentes **sources de financements** mobilisables et la nécessité d'organiser la **gouvernance** sur ce sujet en lien avec le Département et la Région.

## Relevé des principaux échanges

-----  
**Défilé de Pierre Châtel.** Si l'aménagement d'une voie verte dans le défilé sera compliqué à mettre en œuvre, notamment du fait de son classement, il en demeure un axe structurant et un lien indispensable avec la ViaRhôna pour renforcer le rôle d'étape du bourg de Yenne. Son tracé est envisagé au plus près du fleuve.

-----  
Marie Claire BARBIER (Conseillère départementale) rappelle que le réseau routier départemental doit être accessible aux 2 roues, aux cycles et pas réservé aux voitures. Le Département a ainsi invité tous les territoires à élaborer ou mettre à jour leur schéma directeur cyclable afin de s'appuyer sur ces plans pour accompagner les projets facilitants l'usage du vélo au quotidien sur les routes départementales.

Le CD73 pourrait également être maître d'ouvrage pour certains tronçons à enjeux (hors agglomération) à défaut de maîtrise d'ouvrage locale. Le schéma semble aujourd'hui préciser ces tronçons. La deuxième commission du Département devra s'emparer des préconisations du schéma local.

Concernant les collèges, le Département démarre une action visant à favoriser la mobilité douce des collégiens notamment pour « accompagner le dernier km ».

---  
Liaison **Novalaise – Lac d'Aiguebelette** : cet axe majeur le long de la D921 doit être sécurisé par un aménagement de type piste cyclable séparé des véhicules notamment en raison du trafic VL et PL incompatible avec une pratique cyclable.

-----  
Pour l'aménagement de la **rive sud du lac**, il est également souhaité que le schéma vise un aménagement sécurisé et continu depuis Lépin-gare jusqu'à Aiguebelette-le-lac.

-----  
Il est également évoqué la nécessité d'un aménagement de la RD entre les villages **d'Ayn et de Dullin** afin de faciliter la mobilité douce piétonne et vélo.

-----  
Les aménagements à **l'approche de Novalaise** doivent également être précisés, notamment le premier km du col de la Crusille (connexion de 3 hameaux) potentiellement avec un chaussidou.

-----  
Sur Val Guiers c'est la **liaison entre St-Genix et Pont** qui fait l'objet du débat. Le schéma préconise l'aménagement d'une voie verte le long de la RD916a jusqu'aux Chaudannes puis son prolongement jusqu'à Domessin par la D38 permettant de relier la zone Val Guiers au réseau dense de hameaux de Domessin (2000 hab.).

Guy DUMOLLARD indique que pour le secteur de la CCYenne, le schéma reflète bien les problématiques et attentes du territoire issues de la concertation.

---  
L'Agence Ecomobilité et Inddigo rappellent que les préconisations techniques s'appuient sur les données du diagnostic, en objectivant en rapport au potentiel de population, aux flux de déplacements, aux temps d'accès à vélo vers les pôles générateurs...

## Conclusions et fin de la mission

Il en ressort :

- un besoin de hiérarchisation des aménagements et d'une planification de mise en œuvre à définir pour chaque tronçon dans un plan pluriannuel d'aménagement. Objectif à 5ans, 10ans, 20ans.
- La nécessité d'un examen des propositions d'aménagements au sein de chaque Communauté de communes
- Le besoin d'un travail complémentaire sur les connexions/arrivées en proximité des bourgs centres (3 derniers kilomètres)
- la gouvernance doit être précisée, notamment en vue de l'exploitation des infrastructures.
- les communautés de Communes du lac d'Aiguebelette et de Val Guiers doivent désigner 5 représentants au Comité de Pilotage du Schéma Directeur (déjà désignés pour la CC de Yenne).

**Prochaines échéances :**

Un document support sera transmis par l'Agence Ecomobilité aux 3 EPCI pour examen, demandes d'adaptation, et validation (délibération des 3 CC) d'ici au **15 septembre** pour une validation au prochain Comité Syndical du **23 septembre**.

Le schéma devra ensuite faire l'objet d'une présentation en **2ème commission** Aménagement du **Département de la Savoie en octobre** pour valider les tronçons d'intérêt Départemental.

-----  
**Information candidature AVELO 2.**

Afin d'accompagner la mise en œuvre des premières études et les actions de développement de la mobilité active, le Smaps a déposé une candidature à l'appel à projet **AVELO2** pour un montant d'opération de 300.000 euros comprenant :

Des études pré-opérationnelles d'aménagement pour **125.000 euros**

La mise en place d'un service clef en main de location de vélo (VAE) pour les habitants **66.000 euros**

Les actions d'animation de la politique cyclable (ateliers, animations, défis écoles, seniors...) **49.000 euros**

Un poste de chargé de mission à ½ temps pour animer et accompagner la politique cyclable sur 3 ans. **61.000 euros**

Le tout correspondant à une demande de subvention de **169.000 euros** auprès de l'ADEME.

Les résultats de cet appel à projet sont attendus durant l'été.

Le 24 juin 2021

Rédaction Christophe MAUREL

P/O

Guy Dumollard Président

Marie Lise Marchais, VP Mobilité

**Pièces à retrouver en téléchargement :**

- [Diagnostic \(Septembre 2020\)](#)
- [Présentation du COPIL du 7 juin 2021](#)